

Charte institutionnelle du home Oasis SA

Nous sommes une petite institution médicalisée située dans le Jura bernois. L'institution est une SA dont M. Kurt Lehmann est l'unique actionnaire. Elle est reconnue par le canton de Berne d'utilité publique et les prix ainsi que les prestations sont similaires aux autres institutions bernoises. Au fil des années, l'institution a développé ses compétences pour accueillir des personnes nécessitant des soins et un accompagnement spécifique, dus notamment à des problèmes de démences ou de troubles apparentés.

Notre mission et son cadre

Dans un environnement convivial et chaleureux, nous offrons aux résidents un cadre de vie sécurisé et un accompagnement individuel, tout en les soutenant de manière à ce qu'ils gardent leur autonomie.

Nous veillons particulièrement à maintenir une ambiance calme avec une stimulation adaptée à chaque personne.

Les soins sont réalisés selon des mandats de soins qui ont été établis avec les résidents ou leurs représentants en tenant compte de leurs ressources et leurs objectifs de vie. Les prestations sont ciblées et peuvent être vérifiées dans le dossier de soin.

Nous aidons nos résidents à intégrer une vie sociale au sein de l'institution. Avec le soutien de nos animatrices, le résident maintient le plus longtemps possible un lien avec l'extérieur du home.

Nos valeurs

Le respect de chaque être humain est la base de notre relation avec l'autre. Nous tentons de développer et d'instituer de la dignité et le goût de vivre autour de nous.

Nos soins et notre accompagnement visent à ce que le résident reste le plus longtemps possible autonome, raison pour laquelle notre priorité est de maintenir et de stimuler les ressources existantes.

Nous acceptons la mort comme un aboutissement naturel de la vie et nous accompagnons le résident et sa famille dans une approche palliative.

Nos engagements

Avec des équipes interdisciplinaires, nous prenons en charge le résident dans sa globalité selon les objectifs de vie préalablement fixés et régulièrement évalués. Pour maîtriser au mieux les symptômes de douleurs, nous utilisons des méthodes d'évaluation et prenons, si nécessaire, les mesures pour les soulager en accord avec le médecin.

Chaque résident est libre de garder son médecin de famille. Si besoin, des intervenants externes sont à disposition du résident et de sa famille.

Nous collaborons avec le médecin et suivons ses indications pour tous les actes médicaux.

Pour offrir la meilleure prise en charge possible aux résidents, nous formons dans notre institution le futur personnel soignant et nous nous engageons sur la voie de la formation continue.